



FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

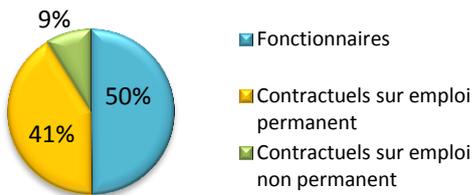
CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants

TAUX DE RETOUR :
100 %

- Les **CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants** représentent **1,5 % des collectivités** du département des Pyrénées-Atlantiques et emploient **2,5 % des effectifs**
- **9 ont transmis leur Bilan Social** sur 9 recensées dans le département
- **455 agents recensés** dans ces collectivités dont 227 fonctionnaires, 188 contractuels et 40 contractuels sur emploi non permanent

Effectifs

➔ 50 % des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent dans les CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants :
Minimum : 4 - Maximum : 96

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	25
Contractuels sur emploi permanent	21
Agents sur emploi permanent	46

Effectif moyen			
Par catégorie :	Des 3 principales filières :		
- Catégorie A :	2	- Technique :	4
- Catégorie B :	4	- Administrative :	5
- Catégorie C :	40	- Médico-sociale :	36

➔ Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

Emploi permanent ➔ **0,3 %** des agents recrutés dans le cadre d'un **remplacement temporaire**
➔ **19 %** des agents contractuels sur emploi permanent en **CDI**

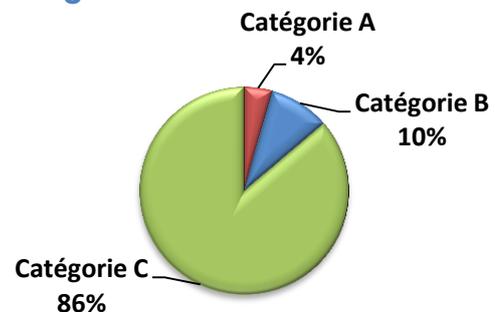
Emploi non permanent ➔ **15 %** des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un **emploi aidé**
➔ **53 %** des contractuels non permanents recrutés en tant que **saisonniers ou occasionnels**

Caractéristiques des agents sur emploi permanent

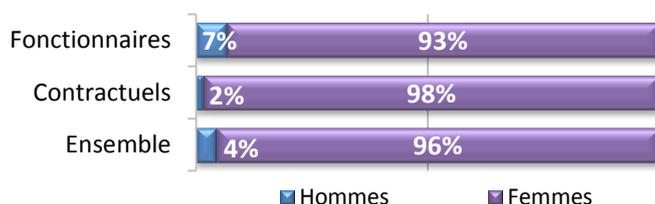
➔ Près d'4 agents sur 5 relèvent de la filière médico-sociale

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Médico-sociale	68%	92%	79%
Administrative	17%	2,7%	11%
Technique	13%	4,8%	9%
Animation	2%	0,5%	1%
Total	100%	100%	100%

➔ Plus de 4 agents sur 5 relèvent de la catégorie C



➔ 96 % des agents permanents sont des femmes



➔ Les 5 principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

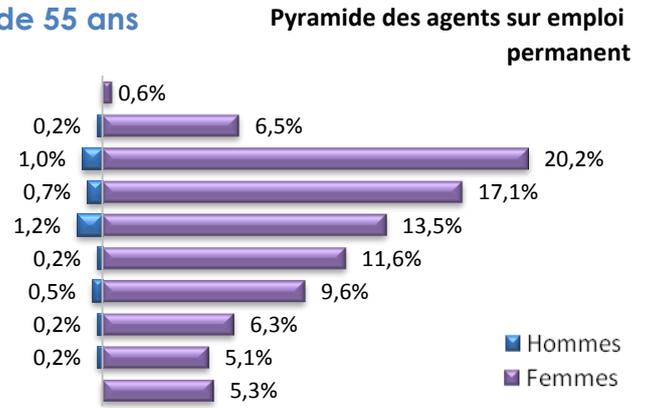
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	56%
Auxiliaires de soins	12%
Adjoints techniques	9%
Adjoints administratifs	6%
Assistants socio-éducatifs	4%

Pyramide des âges

➔ 28 % des agents sur emploi permanent ont plus de 55 ans

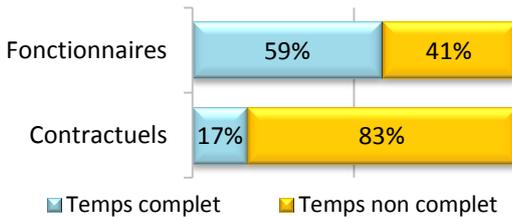
Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	48,38
Contractuels sur emploi permanent	44,47
Ensemble	46,61

65 ou plus
60 à 64 ans
55 à 59 ans
50 à 54 ans
45 à 49 ans
40 à 44 ans
35 à 39 ans
30 à 34 ans
25 à 29 ans
moins de 25 ans

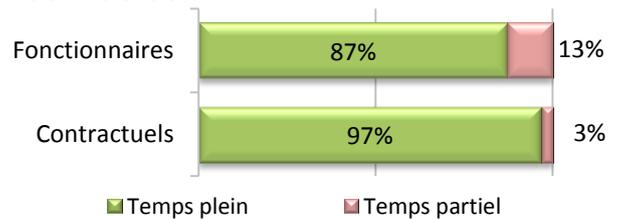


Temps de travail* des agents sur emploi permanent

➔ 83 % des contractuels sont à temps non complet contre 41 % des fonctionnaires



➔ 13 % des fonctionnaires bénéficient d'un temps partiel contre 3 % des contractuels



* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

Mouvements

➔ En 2015, 75 arrivées* d'agents sur emploi permanent, 92 départs* et 18 contractuels titularisés

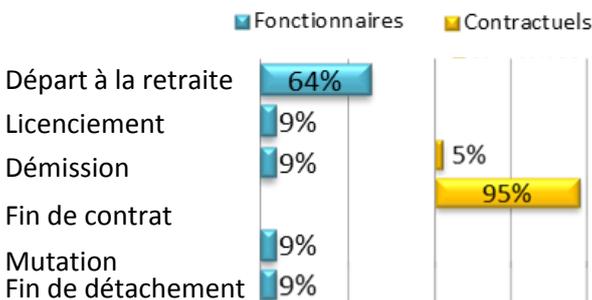
Variation des effectifs entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	3,7%
Contractuels	↘	-11,7%
Ensemble	↘	-3,9%

➔ 99 % des arrivées* sur emplois permanents concernent des contractuels

Fonctionnaires	%
Arrivées de fonctionnaires	1%
dont Mutation	100%

Contractuels	%
Arrivées de contractuels	99%
dont remplaçants	68%

➔ 88 % des départs* concernent des contractuels



Promotions

➔ 56 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

11 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement de grade**

44 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement d'échelon**

Aucun fonctionnaire n'a bénéficié d'une promotion interne en 2015

Les pourcentages ci-dessus sont arrondis à l'entier le plus proche

* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

Budget et rémunérations

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 14,75 %

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Budget de fonctionnement	15 317 113 €	1 701 901 €	1 210 751 €
Masse salariale Charges de personnel (chapitre 12)	10 889 009 €	1 209 890 €	889 532 €
	Soit 71,09 % des dépenses de fonctionnement		

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

- ⇒ Fonctionnaires : 15,55 %
- ⇒ Contractuels : 12,91 %
- ⇒ Ensemble : 14,75 %

➔ Rémunérations - agents permanents

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Rémunérations annuelles brutes :	6 683 476 €	742 608 €	632 503 €
Primes et indemnités versées :	1 108 066 €	123 118 €	94 007 €
Heures supplémentaires/complémentaires :	122 052 €	20 342 €	10 107 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	32 336 €	4 042 €	3 920 €

➔ Rémunérations - agents non permanents

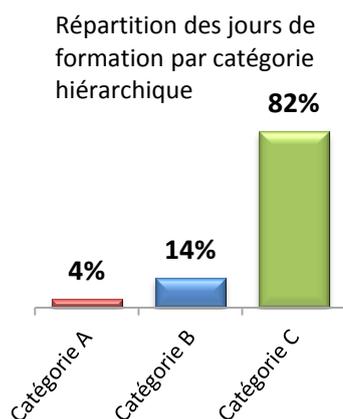
	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
Rémunérations annuelles brutes :	235 668 €	33 667 €	20 285 €
Heures supplémentaires :	-	-	-

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

- ➔ 100 % des CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs contractuels

Formation

- ➔ 694 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015



En moyenne, 1,7 jour de formation par agent sur emploi permanent

Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	43%
Autres organismes :	57%

- ➔ 114 718 € ont été consacrés à la formation en 2015

Montant moyen* consacré à la formation par collectivité :	12 746 €
Montant médian* :	8 004 €

Dépenses de formation selon l'organisme :

CNFPT :	55%
Autres organismes :	38%
Frais de déplacement :	7%

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

Protection sociale complémentaire

- ➔ 56 % participent financièrement à la complémentaire santé de leurs agents et 67 % participent à la complémentaire prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	8 966 €	16 763 €
Montant médian des participations	1 920 €	2 570 €
Montant moyen par bénéficiaire	160 €	118 €

Montant moyen par bénéficiaire et par catégorie



➔ Action sociale

- ⇒ 56 % des CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants versent une subvention à un comité d'œuvres sociales
- ⇒ 11 % servent des prestations directement à leurs agents (restauration, vacances, ...)

Conditions de travail

➔ En moyenne, **24,7 jours d'absence pour tout motif médical*** en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, **13,2 jours d'absence pour tout motif médical*** en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,35%	3,57%
Taux d'absentéisme médical* (toutes absences pour motif médical)	6,76%	3,61%

*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

➔ **26 accidents du travail déclarés en 2015**

En moyenne :

- ⇒ **5,7 accidents du travail pour 100 agents**
- ⇒ **2,89 accidents par collectivité**
- ⇒ **28 jours d'absence par accident du travail**

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'**obligation d'emploi de travailleurs handicapés** à hauteur de 6 % des effectifs, soit **56 % des CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants**

- ⇒ **56 % emploient au moins un agent bénéficiaire** de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

14 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ **79 % sont fonctionnaires**
- ⇒ **64 % sont en catégorie C**
- ⇒ **Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent**

Précisions

➔ **Méthodologie**



Cette **fiche "Repères"** reprend les **principaux indicateurs du Bilan Social 2015**.

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un type et à une strate de collectivité. De plus, cette fiche permet de **disposer d'éléments de comparaison** respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses réalisées pour les collectivités par le Centre de Gestion et ainsi de **se situer au sein d'une strate démographique**.

Elle a été réalisée grâce un outil automatisé développé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Coopération des CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sources : *Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis au Centre de Gestion en 2016 par les CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants*

Date de publication : janvier 2017

➔ **Prévention et risques**

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

56 % des CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants ont désigné au moins un **assistant de prévention**

FORMATION

44% des CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants ont été concernées par des **formations liées à la prévention** (habilitations, secourisme du travail), soit **28 jours**

Coût total des formations : **6 860 €**
Coût moyen* par jour de formation : **245 €**

DÉPENSES

11 % ont effectué des **dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail**

* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

Relations sociales

Jours de grève

56 % des CCAS et CIAS de 10 000 à 19 999 habitants ont été concernées par des grèves en 2015

10 jours de grève recensés en 2015
8 jours de grève recensés en 2014

Comité Technique

25 réunions au niveau local et **13 réunions** du CHSCT
7 réunions du Comité Technique Intercommunal

Commissions Administratives Paritaires

14 réunions organisées par le Centre de Gestion
⇒ 4 pour la catégorie A
⇒ 4 pour la catégorie B
⇒ 6 pour la catégorie C

Analyse réalisée par :
Observation et analyse sociale
Direction Générale - CDG 64
05 59 90 35 69 - observation@cdg-64.fr